

Conditions Générales de Vente de Juris-Intelligence

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent, sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par l'association « Juris-Intelligence », domiciliée au 2 boulevard ferdinand de lesseps, Aix-en-Provence, 13 090 France (SIRET : 92434787500016) auprès d'acheteurs non professionnels dénommés "Intéressés" au sein des présentes CGV.

Dans le cadre de son activité, l'association « Juris-Intelligence » organise des formations et des événements dénommés « Manifestations ».

Afin de pouvoir y assister, des billets sont proposés à la vente à distance (sur le site <https://www.juris-intelligence.org>).

Les présentes CGV précisent notamment les conditions d'achat immédiat et de paiement des billets relatifs aux « Manifestations ».

Les présentes CGV s'appliquent à l'exclusion de toutes autres conditions.

Ces CGV sont systématiquement communiquées à tout Intéressé préalablement à l'achat immédiat et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.



L'Intéressé déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande, étant précisé que le paiement emporte leur acceptation.

En effectuant leur commande, les Intéressés déclarent avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales de vente.

Ces Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures, notamment liées à la situation sanitaire et aux annonces du gouvernement.

Article 1 : Conditions Générales

Il appartient à l'Intéressé de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

L'association n'a pas vocation à vendre les billets à des professionnels, mais uniquement à des particuliers, pour leurs besoins personnels.

Les Intéressés sont avertis que des photos sont prises pour les besoins de la communication des formations et événements pendant la manifestation, leur image est donc susceptible d'y figurer.

Par l'achat des billets et la participation aux « Manifestations » s'en suivant, les Intéressés autorisent donc l'exploitation de leur image. En conséquence, ils ne pourront par la suite reprocher cette exploitation à l'association ni se servir de cette circonstance pour invoquer un quelconque préjudice ouvrant droit à indemnité.

La direction se réserve la possibilité de modifier les horaires et programmes. Les modifications des horaires, du programme ou encore d'une séance ne peuvent donner lieu à un remboursement excepté en cas d'annulation complète de la « Manifestation ». Dans ce dernier cas, seuls les billets seront remboursés. La non-présentation du client ou



toute annulation de son fait ne donnera lieu à un remboursement du billet que dans les modalités prévues au paragraphe 2 de l'article 4.

Article 2 : Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en euro Toutes Taxes Comprises incluant les frais de traitement de la réservation.

Les tarifs des billets sont différents selon chaque « Manifestation » compte tenu de la diversité des prestations qui peuvent avoir lieu et ne peuvent être définis par avance.

Article 3 : Réservation en ligne

Le mode de paiement immédiat est le paiement par CB (Carte Bancaire).

La réservation de billet s'effectue en temps réel.

La commande n'est définitive qu'une fois le paiement par carte bancaire.

« Juris-Intelligence » ne peut être tenu responsable des erreurs commises par l'acheteur lors de sa commande (coordonnées, e-mail, n° de carte erroné).

Le paiement par carte bancaire correspond à un achat ferme et définitif dans la mesure où votre paiement est accepté par votre banque. Le système de règlement par carte bancaire est doté d'un protocole de sécurisation qui vous permet d'effectuer vos transactions en toute sécurité.

Vous recevrez un e-mail confirmant l'achat de vos places pour les « Manifestations ». Cet e-mail tient lieu de preuve d'achat. Nous vous invitons donc à consulter votre messagerie électronique, à sauvegarder et à imprimer le mail de confirmation. En cas de non-



réception de cet e-mail, vérifiez votre filtre antispam puis contactez-nous sur jurisintelligencecontact@gmail.com

Vous les recevez directement dans votre boîte mail avec le message confirmant l'achat de vos places.

Si vous ne recevez pas vos billets dans les secondes qui suivent votre paiement, contactez-nous.

Article 4 : Annulation d'une commande

Toute annulation totale d'une commande doit être notifiée à « Juris-Intelligence » par mail.

« Juris-Intelligence » conservera un pourcentage du montant de la commande pour toute annulation du fait de l'Intéressé.

Les frais d'annulation s'appliqueront selon le barème ci-dessous :

- 30 à 21 jours avant la date de l'activité annulée : 30 %
- 20 à 11 jours avant la date de l'activité annulée : 40 %
- 10 à 2 jours avant la date de l'activité annulée : 60 %
- La veille de l'activité annulée : 90 %
- Le jour même de l'activité : 100 %

Dans le cas où une « Manifestation » serait modifiée sur un élément essentiel ou annulée par « Juris-Intelligence » du fait d'un prestataire, l'Intéressé, doit après en avoir été informé soit mettre fin à sa réservation et en obtenir le remboursement, soit accepter la modification proposée.



La non-présentation de l'Intéressé à la « Manifestation » ne donne pas droit au remboursement. « Juris-Intelligence » conserve alors le montant total de la commande.

Article 5 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Ce droit peut être exercé en nous écrivant à l'adresse suivante en indiquant vos nom, prénom et adresse.

Article 6 : Droit applicable

Les présentes conditions de vente sont soumises au droit français.

Article 7 : Règlement des différends

Tout litige relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution, la résiliation des présentes, relève des tribunaux français dans les conditions de droit commun.

En présence d'un conflit avec l'association, outre le recours juridictionnel, l'Intéressé peut recourir à une médiation conventionnelle (notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation ou auprès des instances de médiation sectorielles) ou à tout mode alternatif de règlement des différends.

Article 8 : Propriété Intellectuelle

Tous les contenus, supports de formation et documents remis lors d'une « Manifestation » demeurent la propriété intellectuelle exclusive de « Juris-Intelligence »



et ne peuvent être reproduits, distribués ou utilisés à des fins commerciales sans autorisation préalable.

